

NOTE EXPLICATIVE

Dans le cadre de notre qualification RGE, qui témoigne de notre gage de prestations de qualité, conformes aux normes, et dans le respect de l'environnement, nous proposons, en partenariat avec ENGIE et ATLANTIC, des prêts à taux préférentiels pour la pose d'une nouvelle chaudière.

❖ *Comment procéder ?*

1. Vous nous faites part de votre demande de devis ;
2. Nous établissons ensemble une simulation de remboursement ;
3. Vous choisissez le montant emprunté et la durée ;
4. Nous montons votre dossier : Vous remplissez la fiche **Easy Renov**, nous la transmettez ainsi que les pièces justificatives ;

*La fiche **Easy Renov** est téléchargeable en cliquant sur le lien à côté de cette note explicative. Il est important que celle-ci soit totalement complétée, afin d'être sûrs de pouvoir valider le dossier. Egalement, il est important que les pièces justificatives soient claires et lisibles.*

5. Nous transmettons les éléments au financeur ;
6. Nous prenons rendez-vous ensemble pour poser la nouvelle chaudière ;
7. Nous vous prévenons de l'acceptation de votre dossier et de la date de début de remboursement.